



Audition d'enfants par un juge.

Par **Dom**, le **08/10/2008** à **16:27**

Je suis en litige avec le père de mes filles.

mes filles subissent son état d'ébriété régulièrement. je voudrais les en protéger sans les empêcher de voir leur père, selon leur souhait.

je tiens aussi à les protéger un maximum, elles savent plein de choses qu'elles m'ont rapporté et je ne veux pas les trahir en rapportant ces choses au juges, de + elles ont peur de les dire elles mêmes, car leur père les menace de ne plus vouloir les voir si elles parlent.

mais elles souffrent de la situation, elle souffre car elles sont comme moi, prises au piège...si nous parlons...il y aura des répercussions...elles, elles seront privé de leur père, et elles ne le souhaite pas, même s'il est comme il est, et moi, je risque de ne plus avoir leur confiance, si je décide de parler....

ma question est la suivante:

Si le juge demande à entendre les filles hypothèse émise lors de notre dernier passage devant lui, rapportera-t-il à leur père ou à son avocate, ce que les filles vont lui confier ? Elles veulent bien parler mais elle ne veulent pas que leur papa sache qu'elles ont parlé. de peur qu'il ne mette ses menaces à exécution et qu'il décide de ne plus les voir.

je souhaiterai qu'elles puissent le voir comme elles le souhaitent, mais sous certaines obligations....surveillance...quelque chose comme sa....ce cas existe-t-il?

SVP aidez-moi, je me sent si désemparé d'un côté de trahir les filles et de l'autre, de les laisser subir sans rien dire.....

Que puis-jr faire?????

Par **anna4959**, le **08/10/2008** à **17:07**

bonjour mon ami a été confronter a quelque choses pres au meme problème que vous. vous

pouvez si vous voulez bien demander une enquête social! bonne chance

Par **Dom**, le **08/10/2008** à **17:26**

je vous remercie de votre réponse "éclair", nous repassons devant le juge le 20/10, il va me demander si tout s'est bien passé durant le mois ou il a laissé le bénéfice du doute au papa, qui s'est + ou - bien tenu durant ce laps de temps. dois-je en faire la demande devant le papa lors de notre prochaine entretien devant le juge???

Que va dire son avocate??

Comment cela se passe t-il?? les filles vont-elles être entendu???

j'ai si peur qu'il ne menace encore une fois les filles....Psychologiquement la plus jeune ne dit rien mais souffre énormément. Elle a peur de son papa, de sa réaction éventuelle. c'est pour cela qu'elles n'ont jamais voulu rien dire...sauf à moi parfois...et encore..je sais pas tout.

la plus jeune doit partir avec son papa l'an prochain au grande vacance...Et sa...;croyez-moi c'est impossible...car ils partent 3 semaines chez les gd parents qui eux boivent aussi...avec la copine du papa qui boit aussi....imaginez.....!!

en quoi consiste cette enquête sociale...combien de temps cela dure??

arrivet-on à prouver qu'il boit avec cette enquête??

car il nie tout en bloc...quoi que si on le regarde de près...on voit bien qu'il ne "suce pas de la glace"....excusez-moi de l'expression, mais cela finit tellement par m'exaspérer...je me suis séparé pour ne plus subir ni faire subir aux filles....et malgré sa...sa continue , il nous tien au piège; Combien de temps cela va-t-il durer...de + il le sait et s'en réjouit....